

PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA-LA-RIVIERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2024/109

Membres en exercice : 27

Membres présents : 18

Membres absents : 9

Dont membres représentés : 3

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit septembre à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BILLES, Maire.

Sont présents : Jean-Paul BILLES, Nathalie PIQUE, Guy PALOFFIS, Jeanine VIDAL, Yves ESCAPE, Catherine MIFFRE, Françoise CAMPREDON, Joël PACULL, Pascale PUY, Liliane HOSTALLIER-SARDA, Yannick COSTA, Laurence BARBERA, Jean-Pascal GARDELLE, Karine CAROLA, Corinne ROLLAND-MCKENZIE, Carine DEVOYON, Christian FALZON, Xavier ROCA.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Blaise FONS (pouvoir donné à Nathalie PIQUE), Jean TELASCO (pouvoir donné à Guy PALOFFIS), Laurent FOURMOND (pouvoir donné à Yannick COSTA)

Absents excusés : Chrystelle CARLOS, Evelyne SARRAZIN, Léocadie MENDEZ, Pascal-Henri BASSET, Nicolas OLIVE, Marc BILLES.

Secrétaire de séance : Jean-Pascal GARDELLE.

Date de la convocation : 12/09/2024

ATTRIBUTION MARCHES D'ASSURANCES 2025-2027

RAPPORTEUR : Jean-Paul BILLES

M. le Maire rappelle au conseil municipal la consultation lancée selon une procédure adaptée (MAPA) en application des articles 27 et 29 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour le renouvellement des assurances de la Commune.

Il rappelle les différents risques à couvrir, qui se répartissent en 6 lots :

- Lot 1 : Dommages aux biens et Annexes
- Lot 2 : Assurance des responsabilités et défense recours - Dommages causés à autrui & individuelle accident
- Lot 3 : Flotte automobile et accessoires
- Lot 4 : Protection juridique et défense pénale
- Lot 5 : Protection fonctionnelle
- Lot 6 : Risque Statutaire

Les offres reçues le 12 septembre 2024 ont fait l'objet d'une étude comparative par M. BOISSERIE Dominique, de la société Insurance Risk Management, dont la synthèse des propositions a été présentée en commission d'appel d'offres, qui propose les attributions suivantes :

- Lot 1/ Dommages aux biens et annexes : société **ALLIANZ**, TSA 11010, 92087 LA DEFENSE cedex, pour un montant de **13 601,02 € TTC/an**.
- Lot 2/ Assurance des responsabilités et défense recours - Dommages causés à autrui & individuelle accident : société **ALLIANZ**, TSA 11010, 92087 LA DEFENSE cedex, pour un montant de **4 831,85 € TTC/an**.
- Lot 3/ Flotte automobile et accessoires : lot déclaré **infructueux** (absence d'offres).
- Lot 4/ Protection juridique et défense pénale : société **CFDP Assurances**, immeuble l'Europe, 62 rue de Bonnel, 69003 LYON, pour un montant de **1 291,62 € TTC/an (dont 298,24 € TTC/an de protection juridique « maître d'ouvrage »)**.
- Lot 5/ Protection fonctionnelle : société **GROUPAMA Méditerranée**, maison de l'agriculture, Bâtiment 2, place Chaptal, 34261 MONTPELLIER cedex 2, pour un montant de **653,75 € TTC/an**.
- Lot 6/ Risque Statutaire : société **CNP Assurances**, 4 place Raoul Dautry, 75716 PARIS cedex 15, pour un taux de cotisation de **4,85% de la masse salariale des agents affiliés à la CNRACL** (garanties retenues : décès, accidents/maladies professionnelles, congés longue maladie/durée et maternité/paternité/adoption) soit 43 239 € TTC/an.

M. le Maire propose d'attribuer les marchés tel que précités.

Le conseil municipal, ouï cet exposé, à l'unanimité des membres présents et représentés,

CONSIDERANT l'avis de la commission d'appel d'offres,

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres établi par M. BOISSERIE Dominique, de la société Insurance Risk Management ;

► **DECIDE** d'attribuer les marchés tels que précités ci-dessus, à savoir :

- Lot 1/ Dommages aux biens et annexes : société **ALLIANZ**, TSA 11010, 92087 LA DEFENSE cedex, pour un montant de **13 601,02 € TTC/an**.
- Lot 2/ Assurance des responsabilités et défense recours - Dommages causés à autrui & individuelle accident : société **ALLIANZ**, TSA 11010, 92087 LA DEFENSE cedex, pour un montant de **4 831,85 € TTC/an**.
- Lot 3/ Flotte automobile et accessoires : lot déclaré **infructueux** (absence d'offres).
- Lot 4/ Protection juridique et défense pénale : société **CFDP Assurances**, immeuble l'Europe, 62 rue de Bonnel, 69003 LYON, pour un montant de **1 291,62 € TTC/an (dont 298,24 € TTC/an de protection juridique « maître d'ouvrage »)**.
- Lot 5/ Protection fonctionnelle : société **GROUPAMA Méditerranée**, maison de l'agriculture, Bâtiment 2, place Chaptal, 34261 MONTPELLIER cedex 2, pour un montant de **653,75 € TTC/an**.
- Lot 6/ Risque Statutaire : société **CNP Assurances**, 4 place Raoul Dautry, 75716 PARIS cedex 15, pour un taux de cotisation de **4,85% de la masse salariale des agents affiliés à la CNRACL** (garanties retenues : décès, accidents/maladies professionnelles, congés longue maladie/durée et maternité/paternité/adoption) soit 43 239 € TTC/an.

► **AUTORISE** M. le Maire à signer ces marchés ainsi que tout document relatif à ces affaires.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations,*

LE MAIRE,

Jean-Paul BILLES

*Transmis en Préfecture le :
Affiché le :*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier – Espace Pitot – 6 Rue Pitot – 34 063 Montpellier cedex 02 dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux ou hiérarchique.